

14. CHARTE D'ENGAGEMENT

Obligation de retour soit en main propre le 1er jour de la formation ou à retourner par mail dûment complété et signé à diplomes@inma.fr

JE M'ENGAGE A :

- Avoir pris connaissance des modalités d'inscription.
- Etre attentif, attentive à mes collègues ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et être bienveillant(e) envers eux

- Respecter les règles de fonctionnement et de savoir vivre ensemble :
 - Ponctualité,
 - Respect du temps de parole,
 - Le savoir écouter,
 - Le savoir participer,
 - Le respect du présentiel et du distanciel,
 - Respect du matériel mis à disposition.

- être transparent et à ne pas frauder aux examens (distanciel ni en présentiel*).

Je m'engage à respecter cette charte. En cas de manquement l'équipe pédagogique de l'INMA se réserve la faculté d'invalider 1 trimestre de formation

Date:

*le contrôle des connaissances est une évaluation strictement individuelle sous peine de sanction

